



Coins non fumeurs dans les restaurants

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 30 décembre 2002

Merci de m'indiquer les démarches à suivre pour faire respecter la loi dans les nombreux établissements parisiens ou autres, où l'on vous répond qu'il n'y a pas d'espace non fumeur. Pour l'instant, la seule solution est d'aller ailleurs.

Dernier exemple en date du 29/12/2002 : restaurant dans le jardin des Tuileries

Nous sommes allés en face, en terrasse. Que faisons-nous si l'hiver est très rigoureux ???

Avec tous mes remerciements

C H

Réponse :

A la page d'accueil du site Internet de DNF, passez le pointeur de la souris sur [IMPORTUNES,OU ?] et cliquez sur la rubrique [Restaurant-Bar] : Vous découvrirez l'analyse de vos droits et des obligations légales des restaurateurs.

Vous êtes prête maintenant à utiliser la méthodologie mise au point par DNF. Pour cela, en restant dans la partie gauche de la page précédente, retirez les coches inutiles et ne conservez que [Conseil pratique], puis cliquez sur [Chercher] Vous allez ainsi découvrir une méthode pratique avec sa grille d'évaluation, un document utile et une liste très restreinte de restaurants dans lesquels les non-fumeurs sont respectés.

En cochant [Question-réponse] ou [Témoignages] vous pourrez consulter les nombreux échanges (depuis 7 mois et à ce jour : 80) sur ce thème avec les Internautes.

Si tout cela vous paraît trop compliqué, n'hésitez pas à nous contacter à nouveau par Internet ou à appeler au 01 42 77 06 56.